

Structures de l'ESS en difficulté **L'UDES déploie les cellules SOS employeurs**

Après avoir expérimenté pendant près de deux ans la cellule SOS employeurs en Hauts-de-France, l'UDES a décidé de la déployer dans cinq autres régions. Elle vise à soutenir les structures de l'ESS en difficulté économique.

« Dans un contexte économique difficile pour les entreprises qui assurent la cohésion sociale de la France, l'UDES s'investit auprès des employeurs pour les accompagner dans la prévention et la résolution de leurs difficultés économiques », David Cluzeau, président de l'UDES. L'organisation patronale représentative des employeurs de l'ESS, rappelle que plus de 186 000 emplois sont menacés en 2025.

La cellule d'appui SOS employeurs ESS créée par l'UDES, en partenariat avec l'Urssaf, intervient auprès des employeurs de l'ESS qui font face à des difficultés économiques. Son appui se caractérise par :

- Une écoute bénévole, bienveillante et confidentielle
- Une dynamique de pair à pair, d'employeur à employeur
- Une réponse rapide, sans formalité, flexible
- Une qualification des difficultés, une orientation vers les dispositifs existants et des conseils.

La cellule déployée dans 50 % des régions d'ici à fin 2025

En un an et demi, en Hauts-de-France, une trentaine de chefs d'entreprise a été accompagnée, avec une accélération significative depuis les trois derniers mois.

En déployant la cellule dans cinq autres régions, Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'UDES a pour objectif de couvrir, d'ici à la fin de l'année 2025, 50 % du territoire français et d'accompagner, d'ici à deux ans, une centaine d'employeurs.

La reproduction du dispositif de soutien dans chaque région, implique les administrations compétentes, les services de l'Urssaf et de la Banque de France et s'appuie ainsi sur un réseau d'autres acteurs économiques régionaux.

L'ensemble des dispositifs impliqués est présenté dans un guide pratique régional, conçu pour orienter les employeurs de l'ESS en cas de fragilité. Ce guide est disponible sur demande à : sos.employeurs@udes.fr



UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) est la seule organisation patronale représentative des employeurs de l'ESS. Elle regroupe 22 groupements et syndicats d'employeurs, représentatifs dans 17 branches et secteurs professionnels. L'UDES défend et exprime les intérêts de l'ensemble des employeurs de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives, fondations) soit plus de 200 000 entreprises employant près de 2,7 millions de salariés. Engagée pour un modèle économique responsable et solidaire, l'UDES contribue à enrichir les grandes réformes sociales et soutient les employeurs de l'ESS dans leurs enjeux de développement, d'attractivité et d'innovation sociale. Plus d'informations sur www.udes.fr